

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE  
DAUPHINE POUR DES TRAVAUX DE CHANGEMENT DE FENETRES**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : Du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 7 heures au samedi 20 mars 2021 à 20 heures, afin de  
permettre les travaux de changement de fenêtres,

**- le stationnement sera interdit rue Dauphine, au niveau du n°11, sur 1  
emplacement.**

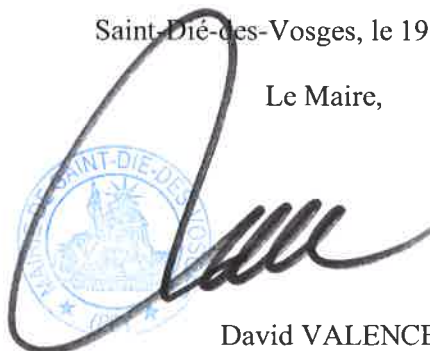
**Article 2** : La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise et les Services  
Techniques de la Ville. Elle sera maintenue pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le  
chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré  
comme gênant au sens de l'article R 417.10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront  
être enlevés, aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

**Article 4** : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 19 février 2021

Le Maire,

A large, stylized black ink signature of David Valence is written over a circular blue official seal of the City of Saint-Dié-des-Vosges. The seal features a central figure and text around the perimeter.

David VALENCE